

Le SNEP-FSU est co-administrateur de l'UNSS et membre de toutes les instances officielles du niveau départemental au national. C'est à **ce titre** que nous intervenons aujourd'hui pour faire part à tous les collègues des événements essentiels qui ont fait ou font l'actualité du sport scolaire du second degré en cette rentrée 2016.

De nouveaux collègues sont arrivés dans les établissements et les districts UNSS par le biais des mutations ou des réussites aux concours, nous leur souhaitons à toutes et à tous la bienvenue.

Cette année les instances de l'UNSS ont été renouvelées et les nouveaux membres ont siégé à partir de janvier. Le SNEP-FSU a désormais 2 sièges sur 3 dans les Conseils Départementaux et régionaux et 5 sur 6 à l'AG nationale. Ces instances, méconnues par beaucoup de collègues, sont pourtant des lieux très importants de débats pour les décisions d'orientation des politiques nationale et locales du sport scolaire. Les représentants syndicaux ainsi que les élu.es des AS **peuvent et doivent** s'y exprimer pour participer au renforcement et au développement du sport scolaire.

CETTE RENTREE EST MARQUEE PAR PLUSIEURS ELEMENTS

- 1- Tout d'abord un élément d'actualité très récent : La parution le 24 août dernier de la **liste des « disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières »** et qui **maintiennent en conséquence l'obligation d'un certificat médical** de moins d'un an pour obtenir la licence UNSS.

Nous avons demandé cette liste dès janvier, date de la modification du code de l'éducation. Cette liste est certes parue avant la rentrée mais elle n'a pas fait l'objet de la diffusion large et exprime que nous avons demandée de façon à ce que **TOUS LES COLLEGUES** soient assurés d'avoir l'information (Le décret du 24 août est disponible sur le site du SNEP-FSU).

Or nous avons tous commencé à éditer nos fiches d'inscription à destination des familles, nous allons tous licencier très prochainement des élèves. Que faire sans les informations nécessaires ni consignes officielles claires ?

Ce dont nous sommes certains à ce jour c'est que **demandeur un certificat médical de non contre indication pour les disciplines sportives qui figurent sur la liste est bien UNE OBLIGATION**. Pour le sport scolaire nous sommes particulièrement concernés par la boxe, mais au-delà peut-être par tous les sports de combat, le rugby et peut-être l'escalade selon les niveaux de pratique.

En effet il existe certaines ambiguïtés dans l'écriture du texte qui nécessitent des précisions que nous n'avons pas à ce jour: les sports de combat sont-ils tous concernés ? l'escalade en cordée ou en grande hauteur est-elle considérée comme une pratique d'alpinisme ?

Nous devons donc **impérativement exiger ce certificat médical** si ces activités sont programmées dans nos AS. Un article plus détaillé sur cette question se trouve dans le dossier que nous vous avons distribué. N'hésitez pas à vous rendre aussi sur le site du SNEP-FSU pour plus de détails.

POUR QUE NOS AS FONCTIONNENT BIEN CERTAINES CONDITIONS DOIVENT ETRE RESPECTEES : on pourra pour ce faire s'appuyer sur la note de service du 21 mars 2016 qui rappelle que :

« Dans tous les établissements, le chef d'établissement veille, en lien avec les enseignants d'EPS animateurs d'AS, à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire. La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. Les emplois du temps, dans la mesure du possible, doivent en tenir compte, ainsi que les conventions de stage pour les élèves licenciés ».

- L'an dernier hélas plusieurs mercredis ont été confisqués en raison de la formation pour la réforme des collèges. Il faudra être très attentif cette année car cela pourrait se reproduire...
- **Respect également du forfait AS pour tous les collègues EPS, TZR, contractuels** qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel ainsi que des forfaits 3h sur la moitié de l'année pour les stagiaires. À propos du forfait, certains syndicats ou organisations laissent entendre à tort, que le forfait pourrait être consacré à intervenir dans les écoles primaires. **Pour le SNEP-FSU c'est NON !** Des actions peuvent être proposées entre l'école et le collège mais il n'est nullement question d'animer régulièrement le sport scolaire dans le 1er degré. L'USEP a la responsabilité d'organiser et d'animer le sport scolaire du premier degré, elle doit la conserver.

Je rajouterai concernant ces bonnes conditions à respecter :

- **Les installations sportives** qui pour les entraînements et les rencontres, doivent être prioritaires au sport scolaire tous les mercredis.
- **La présidence du chef d'établissement** qui doit être quant à elle effective ...
- Enfin les mercredis après-midis libérés dans tous les EPLE du 91 ...

Concernant le PNDSS Les collègues doivent pouvoir s'approprier le nouveau plan national de développement 2016-2020. Plus simple que le précédent, il doit faire rapidement l'objet d'une adaptation locale. Des réunions à l'initiative de l'UNSS91 devraient être organisées pour faire ce travail. Le SNEP-FSU-91 avec les élu-es des AS du 91 sont d'ores et déjà prêts à participer à ces réunions. Il nous semble opportun de pouvoir présenter et débattre de ces travaux lors de la journée bilan du 28 juin prochain.

Concernant maintenant LE BUDGET 2016 DE L'UNSS, c'est un budget plutôt positif

- augmentation des subventions du MEN et du ministère chargé des sports
- maintien du coût du contrat licence (pas d'augmentation de l'affiliation, du contrat accompagné ni du prix de la licence)
- maintien des mesures pour les collèges REP+ et les LP de l'EP
- augmentation des crédits d'animation avec une rallonge supplémentaire de 30 000€ demandée par le SNEP-FSU au CA d'avril et obtenue à l'Assemblée Générale en juillet.

MAIS LE SNEP-FSU ESPERAIT DAVANTAGE ET NOTAMMENT EN FAVEUR DES AS DE LP

Le SNEP-FSU presse le ministère depuis plusieurs années pour qu'il fasse un geste particulier envers les LP. Le 1^{er} juillet dernier nous avons soumis au vote de l'AG l'amendement suivant :

« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP est ramené de 18 à 16. Le coût de cette mesure, estimé par le directeur national UNSS à 82 000€, est à prendre sur la ligne communication de façon à maintenir l'équilibre budgétaire. » (ligne com' qui augmente de 200% avec 300 000 euros sur les actions de l'Euro de football 2016 »...)

Cette mesure représenterait pour certaines AS, notamment celles des LP à petit effectif, des économies de plusieurs centaines d'euros sur le contrat. C'était tout à fait possible et absorbable dans le budget actuel. Il s'en est fallu de peu pour que notre amendement ne soit adopté. 4 voix nous ont manqué.

Si les 5 représentants du SNEP-FSU et les 15 élu.es des AS ont voté POUR cet amendement, l'autre syndicat des enseignants d'EPS (le Se-UNSA) et le syndicat majoritaire des personnels de direction (le SNPDEN-UNSA) se sont ABSTENUS. La FCPE quant à elle disposait de 2 voix, elle les a partagées en une ABSTENTION et un CONTRE.

Les votes traduisent les choix et orientations politiques. Chacun appréciera le vote des représentants des personnels et des usagers !

Par expérience, nous savons que les textes réglementaires, les directives nationales et ministérielles ne suffisent pas à ce que les mises en œuvre soient réelles. C'est dans les premières semaines, les premiers mois de l'année scolaire que se jouent beaucoup de choses. Cela concerne chaque enseignant d'EPS, chaque AS mais aussi chaque district UNSS. Alors jouons collectif, le SNEP-FSU avec vous, pour que le sport scolaire continue à se développer et à s'organiser dans les meilleures conditions possibles dans notre département.

Pour terminer, se syndiquer au SNEP-FSU c'est donner des moyens à votre syndicat pour défendre notre discipline, nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves. N'attendez plus. Rejoignez-nous !

Merci pour les retours enquêtes qui vont nous aider à faire le point sur la rentrée en EPS dans le département merci de votre attention et bonne rentrée à toutes et à tous.